

Paris, le 28 février 1974

MO(74)6

Barème 2

Or. Angl.

COMITE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1975

AVANT-PROJET

(Note du Secrétariat)

1. Le Secrétaire général a décidé d'accélérer la préparation du programme de travail pour 1975, de manière à ce que les décisions relatives aux ordres de priorité puissent être prises plus facilement au sein de l'Organisation.
2. Afin que le Secrétaire général soit informé en temps voulu des vues du Comité, le Secrétariat a établi l'avant-projet ci-joint pour 1975. Le programme définitif sera élaboré à la suite de la prochaine session du Comité, qui doit se tenir du 19 au 21 mars 1974.
3. Le calendrier des débats ayant été révisé, il est proposé que le programme pour 1975 soit examiné en priorité lors de la session prévue du 19 au 21 mars et que le débat sur les projets d'activité [document MS/D/73.130 (1<sup>è</sup> révision)] soit inscrit à l'ordre du jour de la session de juin - juillet. Lors de cette session, le Secrétariat soumettra un plan pour la mise en oeuvre des activités que le Comité aura approuvées pour 1975, plan dans lequel il indiquera les besoins en personnel et en autres ressources nécessaires à leur exécution. Le Comité pourra ainsi fonder son examen des projets d'activité suggérés sur des hypothèses réalistes en ce qui concerne le calendrier d'exécution des projets actuels et les nouveaux projets qui pourraient être envisagés pour 1976 et 1977.
4. Il est rappelé à propos des propositions relatives à 1975 et qui sont exposées dans le présent document qu'elles sont encore en cours d'examen par le Secrétaire général et que le Comité est invité à indiquer des priorités afin que le programme puisse être ajusté en fonction des ressources disponibles.
5. Les Comité est invité à :
  - (i) PRESENTER SES COMMENTAIRES sur l'avant-projet ci-joint de programme de travail pour 1975 ;
  - (ii) RECOMMANDER toutes les modifications, suppressions ou additions qu'il jugera utile ;
  - (iii) APPROUVER les procédures proposées au paragraphe 3 ci-dessus.

*Précédents  
sur 15/3/74*

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	3
I. Rationalisation des prises de décisions et de la répartition des ressources dans le domaine social	5
(a) Les Indicateurs Sociaux	5
(b) La Planification et la Gestion des Programmes Sociaux	6
II. Les effets de la crise de l'énergie sur l'Emploi, la Situation Sociale et les Relations Industrielles	7
(a) Examen de la Situation de l'Emploi	8
(b) Sécurité de l'Emploi	8
III. Les mesures visant à adapter le système de l'emploi aux nouveaux besoins économiques et sociaux	9
(a) Les Politiques de Main-d'Oeuvre des Entreprises	9
(b) Relations entre le marché de l'Emploi et l'Enseignement	10
IV. Problèmes auxquels se heurtent les Marchés du Travail internationalisés dans le domaine de la Main-d'Oeuvre et sur le plan social	12
(a) Les Migrations Internationales	12
(b) Les Entreprises Multinationales	13
V. Amélioration de la qualité et de la flexibilité de la vie professionnelle	14
(a) Aménagement des tâches, participation des travailleurs et flexibilité de la vie professionnelle	14
VI. La Répartition et la Redistribution du Revenu et l'égalité des chances	15
(a) L'inflation et la répartition des revenus	15
(b) La redistribution du revenu	16
(c) L'égalité des chances	17
(d) Le rôle des femmes dans l'économie	17
VII. Amélioration des Relations Industrielles	18
(a) Statistiques relatives aux conflits du travail	18
(b) Mesures visant à remédier aux conflits du travail	18
(c) Le programme Employeurs/Travailleurs	19
VIII. Statistiques et examens	20
(a) Séries de statistiques de base	20
(b) Examen des tendances sociales	21
(c) Examen par Pays	21

COMITE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1975

AVANT-PROJET

Introduction

1. Pour commencer, il convient de donner un aperçu du stade d'évolution de la politique de la main-d'oeuvre et la politique sociale des pays de l'OCDE, afin de disposer des indications nécessaires pour établir les ordres de priorité dans le programme. L'accroissement de la productivité et l'essor de la politique sociale au cours des cinquante dernières années ont conduit à une amélioration régulière des conditions de travail et de vie. Alors qu'une politique de plein emploi garantissait la sécurité de l'emploi, la sécurité sociale protégeait l'individu contre les risques auxquels l'exposent la vieillesse, la maladie et les charges trop lourdes dues à une famille nombreuse. L'élévation progressive du revenu, qui est particulièrement sensible depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a donné naissance à de nouvelles demandes sociales. A l'heure actuelle, la recherche d'un emploi préoccupe moins les travailleurs que la qualité de leur vie professionnelle ; c'est pourquoi l'intérêt se concentre de plus en plus sur le problème de l'aliénation, sur un réaménagement des tâches capable de réduire l'ennui et la fatigue qu'entraîne leur exécution, sur l'élargissement de la participation des travailleurs à la gestion, sur une plus grande souplesse de la vie professionnelle etc. Parallèlement les citoyens formulent des demandes nouvelles en leur qualité de consommateur : ils réclament non seulement davantage de biens, mais aussi un milieu ambiant et des logements meilleurs et ils souhaitent bénéficier plus pleinement des services de santé, des établissements d'enseignement et des possibilités de loisir. Toutes ces exigences nouvelles partent de l'idée que la sécurité de l'emploi et la garantie des individus contre les risques sociaux les plus préjudiciables sont assurées. Si, en raison des circonstances économiques, les mesures adoptées en matière de sécurité de l'emploi et d'assurances sociales devaient se révéler insuffisantes - par exemple, sous l'effet combiné de l'inflation et de la crise de l'énergie - l'ordre de priorités des pouvoirs publics dans le domaine de la politique sociale s'en trouverait modifié.

2. La situation actuelle, qui fait apparaître dans plusieurs pays le double risque d'une inflation supérieure à 10% et d'une stagnation économique, soulève des problèmes de chômage et d'équité sociale plus graves que ceux que nous avons connus depuis la fin de la guerre. Au moment même où les pouvoirs publics réservent une place toujours plus grande, sinon primordiale, aux aspects sociaux de la politique, ils vont peut-être se trouver dans l'obligation de limiter leur politique et leurs programmes dans le domaine social, voire de réduire sensiblement leurs dépenses. En réalité, le dilemme actuel rend plus évident encore qu'il est indispensable d'adopter une politique sociale plus active autrement dit, d'abandonner les mesures essentiellement correctrices, destinées à compenser les dommages subis par

les individus (mesures dont le coût économique et social s'est révélé énorme), en faveur de mesures de caractère plus nettement préventif, qui auront pour objet de faciliter à tous les citoyens l'accès au travail, au revenu et à des conditions de travail et de vie satisfaisantes. Une politique de cet ordre renforcerait la croissance et l'efficacité économiques tout en réduisant les effets secondaires indésirables qui en découlent sur le plan social

3. Dans de telles conditions, le programme du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales devrait comprendre des activités qui tout en répondant, aux conditions économiques et sociales du moment s'insèrent dans des mouvements à plus long terme en faveur d'une politique sociale "constructive" et globale et d'une politique active de la main-d'oeuvre. Le Secrétariat propose d'entreprendre des activités visant à apporter une solution aux grandes questions ci-après :

- (i) la rationalisation des prises de décision et de la répartition des ressources dans le domaine social ;
- (ii) les effets de la crise de l'énergie sur l'emploi, la situation sociale et les relations industrielle
- (iii) les mesures visant à adapter le système de l'emploi aux nouveaux besoins économiques et sociaux ;
- (iv) les problèmes auxquels se heurtent les marchés du travail internationalisés dans le domaine de la main-d'oeuvre et sur le plan social ;
- (v) l'amélioration de la qualité et de la flexibilité de la vie professionnelle ;
- (vi) la répartition et la redistribution du revenu et l'égalité des chances dans l'emploi et dans l'enseignement en tant que moyen d'instaurer l'équité sociale ;
- (vii) le rôle constructif que doivent jouer les relations industrielles dans la promotion du développement économique et social.

4. En raison de ces considérations, le Secrétariat propose de subdiviser le programme du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales en fonction des problèmes que le Comité est appelé à examiner, au lieu de le répartir en sections distinctes, consacrées respectivement à la main-d'oeuvre, aux relations industrielles et aux affaires sociales. Cette présentation a l'avantage de supprimer la distinction quelque peu artificielle entre ces trois domaines d'étude et de mieux mettre en lumière la tâche qui incombe aux divers groupes de travail du Comité et aux groupes correspondants du Secrétariat dans la réalisation des objectifs assignés au programme.

5. Les propositions relatives au programme pour 1975 sont également conçues de manière à refléter en général à la fois l'orientation politique décrite dans le document MS/M/107/449 et, autant que possible, les projets à moyen terme énumérés dans le document MS/D/73.130 (1ère révision).

I. Rationalisation des prises de décision et de la répartition des ressources dans le domaine social

6. Face à l'importance toujours plus grande que revêt la politique sociale et à l'augmentation spectaculaire des dépenses sociales, qui placent les gouvernements devant des problèmes ardu de choix dont les conséquences d'ordre politique sont appréciables, il devient indispensable de prendre des décisions réalistes et rationnelles dans le domaine social. L'obstacle fondamental auquel se heurte la politique sociale est dû au fait que ni les objectifs, ni les critères qui permettraient de mesurer les progrès accomplis dans leur réalisation n'ont été clairement identifiés et définis. Le public, les organes politiques et les planificateurs de la politique ont du mal à collaborer dans un processus démocratique de prise des décisions dès lors que les buts assignés aux réalisations sociales et les niveaux qu'elles devraient atteindre demeurent obscurs.

(a) Les Indicateurs Sociaux

7. En approuvant une liste des préoccupations sociales qui doit servir de point de départ à l'identification d'indicateurs sociaux puis ultérieurement au contrôle du progrès social, le Conseil de l'OCDE a permis de franchir un grand pas en avant. En 1974, le Groupe de Travail sur les Indicateurs Sociaux aura pour principale tâche de choisir des indicateurs pour la majeure partie des préoccupations identifiées par le Conseil et de procéder à des études statistiques exploratoires et empiriques, afin de vérifier la valeur de ces indicateurs. Les résultats de ce travail seront inclus dans un rapport sur l'état d'avancement de la deuxième phase du projet. Le Groupe de Travail a aussi décidé d'établir une distinction entre les indicateurs qui pourront faire dans le proche avenir l'objet de statistiques intéressant les pays Membres et ceux qui exigeront des travaux de mise au point de plus longue haleine. Le rapport sur la phase II comprendra donc des propositions pour ces travaux de mise au point à plus long terme, qui seront effectués en coopération par des groupes de pays Membres ayant des intérêts analogues et progressivement incorporés dans le système qui aura été approuvé

8. En 1975, il faudra également mettre les travaux relatifs aux indicateurs sociaux en rapport avec les besoins de planification de la politique et les mécanismes existants dans les pays Membres. Un rapport, qui devrait être achevé au début de 1975, comprendra les premières propositions relatives aux divers usages que les pays Membres pourraient faire des Indicateurs Sociaux, aux dispositions à prendre dans le domaine de la planification nationale et du rassemblement des statistiques afin de produire et d'utiliser ces données, ainsi qu'à l'utilité des comparaisons internationales et aux dispositions à prendre en la matière en vue d'aider les pays dans l'élaboration de leurs

politiques socio-économiques. A partir de quoi, il sera possible d'envisager les diverses manières d'aborder la troisième phase, et en particulier d'élaborer des mécanismes permettant de faire rapport sur la situation sociale d'un pays à partir des indicateurs qui auront été retenus.

(b) La planification et la gestion des programmes sociaux

9. Dans l'ensemble, les indicateurs sociaux doivent être considérés comme un progrès essentiel dans la voie d'une planification et d'une gestion plus efficaces de la politique et des programmes sociaux. Le Groupe de Travail n° 2 du Comité de politique économique étudie actuellement les problèmes que pose une répartition rationnelle des ressources dans des secteurs tels que l'environnement et l'enseignement ; le Comité de la politique scientifique et technique consacre des études à l'innovation dans les secteurs sociaux et au rôle des sciences sociales ; dans le cadre du programme sur l'innovation dans les procédures et les structures gouvernementales, on examine actuellement les procédures et le mécanisme nécessaires à une planification intergouvernementale intégrée ; enfin, le Comité de l'Éducation et le CERI mènent des activités du même ordre sur la planification et la gestion dans le secteur de l'enseignement et de la santé. Il est urgent de préciser le rôle, les structures et le mode de fonctionnement de la politique sociale, car on pourrait améliorer ainsi sensiblement l'efficacité de tous les efforts que l'OCDE entreprend dans ce domaine, comme il est suggéré dans la "Note Française sur le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales" (diffusée sous la cote MS/D/73.107). Aussi le Secrétariat prépare-t-il à ce sujet des propositions qui seront soumises au Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales.

10. L'un des buts essentiels de ces propositions sera d'élucider le rôle qui incombe à l'OCDE dans le domaine de la politique sociale, rôle qui consiste à résoudre les problèmes de planification et de gestion que soulève la mise en oeuvre des mesures adoptées dans des domaines comme ceux qui sont énumérés dans la liste des préoccupations sociales. En résumé, cette tâche comprend quatre phases compliquées d'analyses et de prises de décision :

- (i) Identifier et mesurer les besoins sociaux, et déterminer les objectifs jugés souhaitables en fonction de ces besoins.
- (ii) Pour chaque objectif social retenu, affecter des ressources et des missions à un certain nombre de secteurs ; c'est ainsi que les objectifs définis dans le domaine de la santé porteront, sur le logement, les services sociaux, le bien-être, le marché du travail et le système de soins médicaux.

- (iii) Analyser les résultats pour un objectif social donné, en comparant le coût et l'efficacité des investissements entre les divers secteurs en cause et à l'intérieur de ceux-ci.
- (iv) Analyser les résultats pour un certain nombre d'objectifs sociaux en comparant leur coût et leur efficacité.

11. Ces processus compliqués font à l'heure actuelle l'objet d'études exploratoires dans divers pays ; ils ont établi à cette fin des projets et des activités de caractère intersectoriel qui comprennent des expériences sociales organisées. C'est là un préalable indispensable à la mise au point de politiques sociales plus constructives, en ce sens qu'il faudrait tirer les enseignements de ces expériences avant d'arrêter des décisions irrévocables qui auront des conséquences sociales d'une vaste portée. A mesure que les pays Membres adopteront cette méthode constructive ou, si l'on préfère, préventive, ils pourront procéder à l'échelon international à de fructueux échanges d'expériences qui devraient leur être d'un grand secours, étant donné qu'aucun pays n'est à même de se lancer isolément dans toutes les expériences sociales nécessaires pour élucider les options qui s'offrent à lui dans le domaine de la politique sociale. C'est ainsi que les expériences faites entre 1960 et 1969 ont révélé que les possibilités de mutation sociale étaient limitées. Il faut donc adopter de nouvelles méthodes décentralisées de coopération afin d'accélérer cet échange d'expérience et de maintenir à un niveau minimal les ressources requises pour une action internationale. En 1975, on étudiera plusieurs modèles expérimentaux de coopération entre de petits groupes de pays, en profitant des expériences déjà faites par les pays Membres dans des domaines tels que la redistribution du revenu, les soins médicaux et l'arbitrage des conflits du travail. On recourra autant que possible aux études de cas sur l'innovation que le Comité de la politique scientifique et technologique a effectuées dans le domaine social et celles du CERI dans le domaine de l'enseignement.

## II. Les effets de la crise de l'énergie sur l'emploi, la situation sociale et les relations industrielles

12. Rien ne saurait mieux illustrer l'antinomie trompeuse entre la politique de main-d'oeuvre et la politique sociale que les conséquences de la crise de l'énergie. La hausse du prix de l'énergie et des importations de pétrole dans les pays de l'OCDE provoque, dans les échanges mondiaux et l'utilisation des ressources un profond déséquilibre qui risque d'être aggravé par d'autres mouvements dans les termes de l'échange et par les dispositions prises de plus en plus généralement pour conserver les ressources naturelles. Le premier choc économique étant passé, ces tendances auront sans doute pour résultat de ralentir les taux de croissance, de modifier le caractère de la croissance et la composition de la production et de l'emploi, d'aggraver les pressions vers le haut qui s'exercent sur les prix, tout en renforçant les pressions vers le bas qui pèsent sur l'emploi et le revenu, ajoutant ainsi encore à l'incertitude sociale actuelle.

La politique de main-d'oeuvre et la politique sociale devront être orientées de manière à ce qu'elles puissent faire face à des problèmes nouveaux ainsi qu'à l'aggravation de ceux qui existent déjà, et elles auront à remédier dans une mesure beaucoup plus grande aux bouleversements sociaux qu'entraîneront les modifications de la structure économique et la détérioration du revenu réel, et dont les principales victimes seront ceux dont la position est précaire sur le marché du travail.

(a) Examen de la situation de l'emploi

13. A partir des renseignements que les pays membres ont fournis au sujet de la situation de l'emploi et des mesures de politique qu'ils ont arrêtées ou qu'ils envisagent de prendre, le Secrétariat établira un rapport sur une vaste gamme d'instruments de la politique de main-d'oeuvre et sur la façon dont les gouvernements les utilisent rapidement et efficacement pour résoudre des problèmes nouveaux et imprévus. En 1975, le Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales continuera à suivre de près l'évolution de la situation économique, et il se propose de procéder à un examen de la politique de l'emploi dont il est suggéré de confier la préparation à un groupe restreint d'experts. Compte tenu de la nouvelle structure de l'économie mondiale et des changements intervenus dans les perspectives de croissance économique en raison de la crise de l'énergie, cet examen aura pour but d'identifier les transformations qu'a subies la structure de l'emploi et les problèmes qui en résultent du point de vue de l'adaptation de la main-d'oeuvre et de l'action sociale, de manière à fournir de grandes lignes d'orientation aux nouvelles politiques dans le domaine de la main-d'oeuvre et des affaires sociales. En vue de cet examen, le Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales devra instaurer une coopération plus étroite avec le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement ainsi qu'avec le Comité de politique économique.

(b) Sécurité de l'emploi

14. La question de la sécurité de l'emploi retiendra sans doute toujours plus l'attention à mesure que se feront sentir les transformations d'ordre structurel et sectoriel provoquées par la crise de l'énergie. Depuis quelques années, on constate une évolution dans l'attitude du public à l'égard de l'emploi et du rôle de l'entreprise. Alors que par le passé, on s'intéressait surtout aux mesures destinées à faciliter le mouvement des travailleurs vers les entreprises les plus productives, on insiste maintenant dans une certaine mesure pour que l'emploi soit garanti au travailleur dans l'entreprise qui l'a engagé ou, à défaut, dans la localité ou, à tout le moins, dans la région où il s'est installé. Si d'importants changements d'ordre sectoriel et géographique se produisent dans l'emploi, il sera peut-être nécessaire d'étudier cette question dans le cadre plus vaste de consultations tripartites sur la sécurité du revenu et de l'emploi. Il est proposé

d'inviter le Groupe de travail sur les relations industrielles à établir un rapport sur cette question et de s'inspirer à cette fin des études existantes sur la politique de main-d'oeuvre des entreprises ; par la suite, on pourrait le cas échéant organiser des consultations avec la CSC et le BIAC.

### III. Les mesures visant à adapter le système de l'emploi aux nouveaux besoins économiques et sociaux

15. Le milieu de l'emploi, qui fait partie intégrante de l'organisation sociale et du comportement social, traverse actuellement une période de mutation rapide. La régulation générale de la demande, à laquelle on recourt pour agir sur le niveau général de l'emploi, n'est d'aucun secours dès lors qu'il s'agit de résoudre les problèmes qui se posent aux groupes sociaux vulnérables qui n'ont pratiquement aucun pouvoir sur la spirale inflationniste des salaires et des prix. Comme l'emploi de ces groupes semble soulever des difficultés croissantes dans certains pays, il devient de plus en plus urgent, pour des raisons à la fois sociales et économiques, d'adopter des mesures spéciales en vue de leur fournir des possibilités d'emploi productif. Le fait que l'on voit ainsi apparaître un marché du travail "double" ou fragmenté, composé d'un centre favorisé et d'une Périphérie désavantagée et incertaine, prouve à lui seul que le système de l'emploi est inefficace sur le plan social et que de nouvelles mesures gouvernementales s'imposent.

#### (a) Les politiques de main-d'oeuvre des entreprises

16. Le Groupe de travail sur la gestion prévisionnelle du personnel dans les entreprises qui examine cette question est pleinement conscient de ce que les mesures actuellement prises par les pouvoirs publics dans le cadre de leur politique de main-d'oeuvre ne réussissent pas toujours à agir sur le comportement des entreprises et sur le niveau et la composition de l'emploi. Certaines entreprises reconnaissent l'existence de problèmes et d'attitudes particuliers dans le domaine social et y sont sensibles, mais nombre d'entre elles (et peut-être même la majorité) sont financièrement incapables de poursuivre des objectifs sociaux. Le Groupe de travail étudie comment les gouvernements pourraient agir sur la politique de main-d'oeuvre des entreprises de manière à les encourager et à leur permettre de réaliser des objectifs sociaux. A cette fin, il faudrait compléter et renforcer les instruments de la politique officielle. En 1975, le Groupe de travail poursuivra ses travaux dans les trois directions suivantes :

- 1) A la suite du premier examen de la politique de formation dans les entreprises, qu'il effectuera en 1974, le Groupe de travail sur la gestion prévisionnelle du personnel dans les entreprises entreprendra une enquête plus générale sur la politique de formation (actuellement en cours d'examen dans quelques pays tels que l'Allemagne,

le Royaume-Uni et le Canada). Il pourra ainsi voir s'il est souhaitable et possible d'établir des rapports étroits entre la politique de l'enseignement et la politique de formation, étudier les liens qui existent entre les mesures et les programmes de formation du secteur public et du secteur privé, s'enquérir sur la façon dont les activités de formation sont réparties entre ces deux secteurs et dont la charge financière est imputée aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux stagiaires, et enfin, examiner les mesures en vigueur pour la formation des groupes sociaux défavorisés.

ii) Il entreprendra une étude sur les mesures officielles qui visent à améliorer la demande de main-d'oeuvre, en particulier pour les groupes défavorisés. Cette étude portera notamment sur le renforcement des mesures officielles et sur l'utilisation de techniques nouvelles - par exemple d'ordre budgétaire - en vue de subventionner l'emploi. A cette fin, le Groupe devra élucider les rapports qui unissent les mesures destinées à stimuler l'emploi et celles qui ont pour objet d'adapter les techniques de production aux besoins sociaux.

iii) Dans nombre de pays, il est nécessaire de mettre au point une stratégie de l'information pour pouvoir identifier les problèmes, analyser la situation actuelle et, enfin, apprécier et évaluer les mesures de politique. Plusieurs questions particulières réclament d'urgence un examen, par exemple, la transmission des données et leur échange entre les pouvoirs publics et les entreprises, les systèmes de classification, les indicateurs de la situation de l'emploi, le choix entre les statistiques et d'autres sources de connaissances ainsi que leurs coûts respectifs. Il devrait être possible d'entreprendre un vaste examen des dispositions d'ordre statistique appliquées dans ce domaine.

b) Relations entre le marché de l'emploi et l'enseignement

17. L'extension de l'enseignement de masse au niveau des études secondaires - et, dans une certaine mesure, supérieures - se traduit, dans le domaine de l'emploi, par des répercussions de caractère non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif, en ce sens qu'il modifie le niveau des qualifications et les attitudes sociales à l'égard du travail et de la carrière professionnelle. Les objectifs sociaux et culturels du système d'enseignement, qui sont axés sur l'épanouissement de l'individu, diffèrent de ceux du système de l'emploi. Cependant, le système d'enseignement ne peut pas davantage

négliger son rôle de fournisseur de qualifications à l'économie que le système de l'emploi ne peut ignorer la contribution qu'il doit apporter au bien-être de l'individu et de la société. Il est indispensable d'adopter de nouvelles mesures, telles que l'éducation récurrente et la flexibilité de la vie professionnelle, afin d'améliorer l'efficacité de l'interaction qui s'opère entre ces deux systèmes. Jusqu'à un certain point, tous deux doivent donc être considérés à la fois comme des formateurs et des utilisateurs du potentiel humain, potentiel qui est le fondement du progrès économique et social dans les sociétés avancées. Ces questions ont déjà été examinées par le Groupe d'experts sur les relations entre le marché de l'emploi et l'éducation, qui soumettra son rapport au Secrétaire général en 1974. Il convient de prendre les dispositions nécessaires dans le programme pour 1975 afin que soient mises en oeuvre toutes les recommandations que le Conseil voudra bien approuver après qu'elles auront fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales et du Comité de l'Education.

Fundação Cuidar o Futuro

IV. Problèmes auxquels se heurtent les marchés du travail internationalisés dans le domaine de la main-d'oeuvre et sur le plan social

18. Les différences que présentent les niveaux de revenu et d'emploi d'un pays à un autre, auxquelles s'ajoutent les modifications que les entreprises multinationales ont apportées dans la division internationale du travail et la répartition des investissements étrangers, ont peu à peu internationalisé le marché du travail dans la zone de l'OCDE ainsi qu'entre les pays de l'OCDE et ceux avec lesquels ils ont des relations établies de longue date. C'est là une caractéristique permanente de l'économie internationale dont les répercussions d'ordre social soulèvent de graves problèmes du point de vue politique. Ces questions socio-économiques ne peuvent être examinées que dans le cadre d'une coopération et d'un accord internationaux, et l'OCDE devrait de ce fait leur réserver un rang de priorité élevé parmi ses travaux.

(a) Les migrations internationales

19. L'équilibre à instaurer entre le développement national et l'émigration dans les pays de provenance, et celui qu'il convient de créer entre l'emploi des travailleurs nationaux et celui des immigrants dans les pays d'accueil appellent des décisions de caractère à la fois politique et technique, qui touchent à de nombreuses sphères de la politique - qu'il s'agisse de l'économie, des affaires étrangères, des affaires sociales, de la main-d'oeuvre, des investissements ou des mouvements de capitaux - ; elles doivent donc être abordées de façon intégrée aussi bien à l'échelon national qu'au niveau international. La mise au point d'une méthode permettant de les aborder sous cette forme est précisément la contribution que l'OCDE pourrait apporter dans ce domaine, en collaboration avec d'autres organisations internationales plus spécialisées en la matière tel que le BIT. Il est proposé qu'à partir des travaux déjà effectués par le Groupe de travail sur les migrations internationales, on procède à une évaluation générale de la situation que présentent les migrations dans la zone de l'OCDE et à une étude des instruments de politique dont disposent les pays membres, pour pouvoir ensuite organiser une réunion exceptionnelle du Groupe de travail au cours du deuxième semestre de 1974 ou en 1975. Cette réunion serait consacrée à l'élaboration des conclusions générales qui seraient soumises au Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales, puis au Conseil.

20. Etant donné que les pays de l'OCDE se sont engagés à respecter la liberté de circulation des personnes, les structures de l'émigration et de l'immigration peuvent changer en fonction des modifications qui interviennent dans l'équilibre du développement économique entre les divers pays. On peut citer,

à titre d'exemple particulièrement significatif à cet égard, le renversement partiel qu'a subi le courant de "l'exode des intellectuels" qui allait de l'Europe vers les Etats-Unis. La crise de l'énergie pourrait avoir des effets analogues sur les mouvements de travailleurs non qualifiés originaires des pays en voie de développement de l'OCDE qui se dirigent vers les pays plus développés, en particulier si ces derniers décident de limiter le nombre des travailleurs étrangers qu'ils accueillent. Il convient donc, en premier lieu, de suivre de près les tendances des migrations, de manière à ce que l'on puisse identifier rapidement les répercussions qu'elles ont à l'échelon international et aider les pays membres à prendre leurs mesures en tenant compte des répercussions qu'elles risquent d'avoir au delà de leurs frontières. A cette fin, il est proposé de renforcer encore le SOPEMI en 1975 d'une part, en l'étendant à un nombre plus élevé de pays, et d'autre part, en améliorant la qualité des rapports présentés par les correspondants nationaux et en veillant à ce qu'ils soient établis plus rapidement. On étudiera également la possibilité d'établir une banque de données afin que ces dernières puissent être analysées et transmises plus rapidement aux pays membres.

21. L'élargissement ultérieur du système de présentation des rapports sur la mise en oeuvre des dispositions de la Décision du Conseil LC(56)2587 régissant l'emploi des ressortissants des pays membres permettra aussi de notifier plus rapidement les nouvelles mesures législatives et administratives et d'accélérer ainsi les échanges d'information entre les pays membres. On examinera en outre s'il convient de réviser cette décision de manière à la rendre plus efficace dans les conditions actuelles.

(b) Les entreprises multinationales

22. Dans certains cas, au lieu d'importer de la main-d'oeuvre, on peut choisir une solution de rechange qui consiste à effectuer des investissements dans des pays étrangers pour tirer parti des ressources en main-d'oeuvre dont ils disposent. L'OCDE étudie d'ores et déjà l'incidence des investissements étrangers sur l'implantation des activités de production à l'échelon international et sur la structure du développement économique et social des divers pays car elle estime qu'il s'agit là de l'une des principales caractéristiques de la scène économique contemporaine. Les décisions que les entreprises multinationales prennent au sujet de leurs investissements à l'étranger ont évidemment de vastes répercussions à la fois sur le plan social et dans le domaine de la main-d'oeuvre, et c'est pourquoi le Conseil a invité le Comité de la Main-d'Oeuvre à examiner sous quelle forme il pourrait le mieux contribuer à l'étude des questions décrites dans la note du Secrétaire Général diffusée sous la cote C(73)216. En 1974, on procèdera

à une enquête par sondage auprès d'un certain nombre d'entreprises multinationales afin de réunir des renseignements sur des questions telles que la reconnaissance des syndicats, les différences de salaires, les conditions respectives de travail, les pratiques de recrutement et de licenciement, et enfin, les relations entre employeurs et travailleurs. A partir de cette documentation, et après avoir consulté le Groupe de travail sur les relations industrielles, le Comité sera invité à apporter une contribution aux conclusions générales de l'étude entreprise par l'OCDE, contribution qui pourrait éventuellement se présenter sous la forme d'un chapitre d'un futur "code de conduite".

V. Amélioration de la qualité et de la flexibilité de la vie professionnelle

23. Des facteurs humains complexes, joints au niveau toujours plus élevé de revenu et d'instruction ainsi qu'aux nouvelles demandes qui se font jour en faveur d'une autonomie et d'une flexibilité plus grandes, sont actuellement en train de modifier le milieu social dans lequel s'insèrent les activités de production. Les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs se voient tous dans l'obligation de créer les conditions de travail et de vie plus humaines à défaut desquelles il semble que les détériorations irrationnelles du climat social deviendront un danger endémique. Ces trois milieux différents ont des vues beaucoup plus proches qu'au passé au sujet des modifications qu'il convient d'apporter à la société pour étayer les activités de production et pour planter ainsi un important jalon sur la voie du progrès social. Dans ce domaine de préoccupation, les mesures destinées à améliorer la qualité de la vie de travail occupent une place essentielle.

(a) Aménagement des tâches, participation des travailleurs et flexibilité de la vie professionnelle

24. Aucune description simple ne peut donner un aperçu fidèle de ces problèmes essentiels de notre époque, mais les études préparatoires effectuées par le Groupe de travail mixte du Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales et du Comité de l'Industrie et par le Groupe de travail sur la gestion prévisionnelle du personnel dans les entreprises, de même que les activités correspondantes du BIAC et de la CSC dans le cadre du programme employeurs-travailleurs, donnent à penser qu'il conviendrait d'attaquer ces problèmes sur les trois fronts suivants, qui sont interdépendants :

(i) définir les options qui s'offrent pour la conception de techniques de production et d'organisation du travail

qui permettraient de parvenir à un niveau maximal aussi bien dans la satisfaction que procure le travail que dans la productivité ;

ii) adopter des procédures de participation et d'autogestion à tous les niveaux hiérarchiques de la direction;

iii) donner aux individus une plus grande liberté de décider de leur emploi du temps grâce à des dispositions de travail et à des possibilités de carrière plus souples, et en leur offrant davantage de choix entre le travail, l'instruction, les loisirs et la retraite.

25. Ces trois domaines ont fait l'objet de plusieurs activités dans le programme de travail pour 1974. A la fin de cette année, le rapport qu'aura établi le Groupe de travail mixte sur l'environnement industriel interne, joint aux résultats de la conférence sur "le travail dans une société industrielle en évolution", qui doit se tenir avec le BIAC et la CSC, permettront d'envisager les activités futures dans ce domaine. Comme les trois points énumérés au paragraphe 24 font appel aux partenaires sociaux, ainsi qu'à une coopération entre eux et les pouvoirs publics, il est proposé de demander en 1975 à la CSC et au BIAC de faire connaître leurs vues sur ces questions, à la suite de quoi le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales sera invité à examiner les dispositions et les activités futures de l'OCDE.

## Fundação Cuidar o Futuro

### VI. La répartition et la redistribution du revenu et l'égalité des chances

26. La pauvreté relative qui persiste dans les sociétés dont les niveaux moyens de revenus sont élevés, les tensions sociales provoquées par l'inflation et l'inquiétude croissantes que suscite l'évasion fiscale à laquelle recourent les contribuables riches alors que la fiscalité ne cesse de devenir plus lourde, sont autant de phénomènes qui ont donné un regain d'intérêt à la question de la répartition du revenu, qui avait été relativement négligée au cours des vingt dernières années d'expansion rapide. Des systèmes d'imposition progressive, la sécurité sociale et l'élargissement des possibilités d'instruction sont autant de mesures qui ont leur place et leurs limites dans l'arsenal perfectionné d'instruments de politique dont ont besoin nos sociétés modernes, riches et démocratiques. Toutes ces mesures ont été décevantes et le moment est venu de réévaluer la contribution apportée par chacune de ces politiques et les interactions qui s'exercent entre elles.

#### (a) l'inflation et la répartition du revenu

27. Celui qui entend étudier ces questions de façon réaliste ne peut ignorer l'effet que l'inflation exerce sur le revenu relatif et sur le climat social en général. A la suite de la conférence de 1973 sur la détermination des salaires, il est proposé de demander au Groupe de travail sur les relations industrielles d'établir, après avoir consulté le BIAC et la CSC, un rapport dans lequel il traitera de l'incidence de l'inflation sur les salaires, les différences de salaires et les autres dispositions prises dans le cadre des conventions collectives. Ce rapport devrait être centré sur le problème que pose le maintien de revenus relatifs équitables dans la situation inflationniste qui prévaudra probablement dans les pays membres, et il devrait être relié aux travaux plus généraux que l'OCDE consacre à l'inflation. Si le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales accepte d'inclure ce sujet dans son programme de travail pour 1975, le Groupe de travail sera invité à élaborer une méthode pour cette étude et à présenter à la fin de 1974 au Comité un rapport sur les moyens nécessaires à son élaboration.

(b) La redistribution du revenu

28. Quel que soit l'éventail des revenus, leur redistribution demeurera l'un des aspects essentiels de l'équité sociale, car l'efficacité des systèmes de production hautement rationalisés et fondés sur la technique est, dans une certaine mesure, tributaire d'une structure différenciée de la main-d'oeuvre et du revenu. Il faut essayer de parvenir à un équilibre entre la redistribution effectuée par le biais de l'imposition et des assurances sociales, les stimulants accordés aux activités économiques productives et un climat social paisible. De plus en plus, il faut accorder de l'attention aux liens d'interdépendance qui existent entre le revenu procuré par le travail, le financement des périodes de vie que l'individu passe en dehors de la vie active (qu'elles correspondent à la durée de ses études supérieures, à des "congés sabbatiques", à des cours d'éducation récurrente ou à la retraite) et la fiscalité. A cette fin, il faudra entreprendre des travaux d'analyse générale qui devront être effectués en collaboration avec le Département des Affaires Economiques et Statistiques et procéder à des échanges de données d'expériences sur les effets des instruments de politique par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la politique de transfert des revenus. Celui-ci a déjà commencé à examiner les propositions présentées par le Royaume-Uni en vue de transformer les diverses garanties et subventions du revenu en un système global de crédit à l'imposition. Il est proposé d'étendre ce genre d'examens de la politique à d'autres pays et d'élargir le champ de l'analyse, de manière à couvrir l'ensemble des activités de redistribution des pouvoirs publics, en s'attachant plus particulièrement aux pensions et aux indemnités de chômage.

(c) L'égalité des chances

29. La conception moderne de l'équité porte non seulement sur la redistribution du revenu à un moment donné, mais aussi sur les chances de l'individu dans l'existence, c'est-à-dire sur les possibilités qui lui sont offertes tout au long de sa vie d'accéder d'une façon plus générale à la richesse et aux biens sociaux. Autrefois, on croyait que les possibilités de mobilité sociale d'une génération à une autre étaient fournies par l'instruction, grâce aux mouvements en faveur de l'enseignement de masse. Toutefois, l'apparition de l'éducation récurrente et les pressions en faveur de la mobilité sociale à l'intérieur de l'entreprise obligent à intensifier les interactions entre l'enseignement, le marché de l'emploi, la formation industrielle et la politique du personnel, afin de donner à l'individu les meilleures chances possibles dans l'existence. Au titre de l'activité 3 du programme de travail pour 1974 du Comité de l'Education, il est proposé de tenir une conférence sur l'enseignement et l'égalité des chances. De toute évidence, il faudra veiller en 1975 à mieux harmoniser ces travaux avec ceux du Groupe de travail sur la politique de transfert des revenus et avec le projet de recherche en coopération sur le maintien du revenu, actuellement en cours d'exécution auprès du Département des Affaires Economiques et Statistiques.

(d) Le rôle des femmes dans l'économie

30. L'analyse du problème que pose l'équité sociale du point de vue des "chances dans l'existence" présente un intérêt tout particulier pour l'étude du rôle des femmes dans l'économie, puisqu'il s'agit essentiellement d'adapter la politique dans le domaine de l'emploi, de l'enseignement et de la sécurité sociale aux besoins et aux responsabilités particulières des femmes aux divers stades de leur vie. Par conséquent, le Groupe de travail sur le rôle des femmes dans l'économie (si le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales décide de l'instituer en 1974) devrait avoir pour mandat (i) d'étudier le rôle des femmes dans l'activité économique et (ii) de collaborer aux activités que l'OCDE mène dans d'autres domaines (en particulier: la flexibilité de la vie professionnelle, la gestion prévisionnelle du personnel dans les entreprises, la redistribution du revenu, l'éducation récurrente et la formation professionnelle, l'éducation préscolaire et les relations entre l'école et la collectivité), de manière à pouvoir définir les problèmes particuliers auxquels se heurtent les femmes dans ces domaines. En ce qui concerne les travaux du Groupe sur le rôle des femmes dans l'économie, à moins que le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires n'en décide autrement en 1974, la priorité reviendra en 1975 à une analyse des obstacles qui s'opposent à l'application des conventions internationales et des lois nationales en vigueur en la matière, des besoins d'enseignement

et d'éducation récurrente, et enfin, des mesures à adopter dans le domaine social et de l'enseignements pour venir en aide aux familles dans lesquelles les deux conjoints ont un emploi. Un rapport général, fondé sur toutes les études mentionnées ci-dessus, sera élaboré pendant le deuxième semestre de 1975.

## VII. Amélioration des relations industrielles

31. Les grèves et les moyens qui permettent d'y mettre fin diffèrent selon les conditions historiques et sociales propres à chaque pays. Dans ce domaine, la coopération internationale ne peut guère faire plus qu'élargir le champ des expériences, améliorer la base des renseignements dont tous les intéressés ont besoin, et les aider ainsi à mieux comprendre les difficultés auxquelles ils se heurtent et à rechercher des solutions. Toutefois, il est devenu évident que la liberté d'action économique des partenaires sociaux, fondée sur les principes que chaque pays établit pour lui-même, est devenue partie intégrante des négociations dans la plupart des pays industriels. Il est indispensable de mieux connaître les causes des conflits, leur fréquence, leur durée et leur incidence ainsi que les mesures et les pratiques auxquelles recourent les divers pays pour y remédier si l'on veut élucider les problèmes de caractère exceptionnel qui semblent peser à certains moments sur la plupart des pays de l'OCDE.

### (a) Statistiques relatives aux conflits du travail

32. Les recommandations qui figurent dans le rapport de M. Fisher, intitulé "Mesure des conflits du travail et de leurs répercussions économiques", sont actuellement en cours d'étude auprès des services statistiques nationaux des pays membres de l'OCDE et l'on espère pouvoir ensuite formuler des conclusions au sujet du champ que pourraient et devraient couvrir les statistiques nationales et multinationales relatives aux conflits du travail, de manière à les rendre aussi comparables que les pouvoirs publics le souhaitent. Quelques études expérimentales sur les statistiques relatives à l'absentéisme, à la rotation de la main-d'oeuvre, au travail en équipe et à l'affiliation aux syndicats sont déjà en cours et l'on prévoit de convoquer en 1974 une réunion de statisticiens représentant les pouvoirs publics, le monde du travail et les employeurs, qui auront pour tâche d'examiner s'il est nécessaire et possible d'élaborer ces données de façon plus systématique. En 1975, le Secrétariat entreprendra, sous la direction du Groupe de travail sur les relations industrielles, une analyse de l'incidence des conflits sur certaines branches d'activité dans les pays membres.

### (b) Mesures visant à remédier aux conflits du travail

33. En 1974, les activités seront concentrées sur l'élaboration de trois analyses politiques des conflits du travail, domaine auquel le Groupe de travail sur les relations industrielles porte un intérêt tout particulier depuis sa création. Les thèmes suivants ont été retenus :

- i) "Conflits du travail affectant l'intérêt public" : cette étude portera sur les arrêts de travail dans les branches d'activité des services les plus importants.
- ii) "Les services de l'Etat face aux conflits du travail" : cette étude couvrira des procédures telles que l'arbitrage, la médiation et la conciliation ainsi que les mesures plus directes prises par les pouvoirs publics en vue d'offrir des services d'information et de formation aux deux parties en cause de l'industrie et de créer ainsi des processus ordonnés qui permettant d'éviter toute rupture dans l'activité économique.
- iii) "Les tendances des conflits" : cette étude comprendra notamment une analyse en profondeur des clauses de ces conflits.

Sans doute, dans le climat économique de 1975, l'intérêt porté à ce sujet ira-t-il en augmentant ; c'est pourquoi, en plus de la publication de ces trois rapports, il est proposé de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux qui seraient chargés d'étudier l'intérêt d'ordre pratique que ces analyses des conflits du travail peuvent avoir pour les pouvoirs publics. Les recommandations de principe seront soumises au Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales et, le cas échéant, au Conseil.

#### (c) Le programme employeurs-travailleurs

34. En donnant une définition approfondie et exacte du programme employeurs-travailleurs pour 1975, après avoir consulté tous les secteurs intéressés de l'OCDE, la CSC et le BIAC, on contribuera à resserrer les liens de coopération entre l'OCDE et les partenaires sociaux. Les questions à étudier dans le cadre de ce programme seront classées dans l'ordre de priorités qu'elles occupent dans la coopération avec l'OCDE. C'est pourquoi, dans le corps du programme de travail, on mentionnera pour chacune d'entre elles les comités intéressés. En 1975, les méthodes de travail seront adaptées de manière à ce que le programme corresponde aux changements intervenus dans la situation économique et sociale et que l'étude des sujets en cause puisse être entreprise dans le cadre des procédures de consultation. Conformément à ces principes, les sujets suivants figurent parmi ceux qui bénéficient d'une priorité :

- i) la rationalisation des prises de décision dans le domaine économique et social ;
- ii) les effets de la crise de l'énergie sur la main-d'oeuvre et la situation sociale ;
- iii) l'instauration de l'équité sociale grâce à la répartition du revenu ;
- iv) l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle ;
- v) les aspects sociaux de l'imposition ;
- vi) les répercussions d'ordre économique des systèmes de sécurité sociale ;
- vii) la politique à l'égard des consommateurs ;
- viii) l'éducation récurrente.

Le programme définitif sera établi par le Secrétaire Général à la suite de consultations officielles avec la CSC et le BIAC.

#### VIII. Statistiques et examens

##### (a) Séries de statistiques de base

35. Toute analyse de questions de principe analogues à celles qui ont été décrites plus haut exige des fondements statistiques solides et un nombre suffisant de séries de base pour pouvoir alimenter en permanence des études et des examens des tendances dans les pays membres. La création de la Direction des Affaires Sociales, de l'Education et de la Main-d'Oeuvre offre l'occasion d'unifier les travaux relatifs aux statistiques de la situation sociale, de l'enseignement, de l'emploi et de la population, en coopération avec la Division des Statistiques du Département des Affaires Economiques et Statistiques, en vue d'élaborer une série homogène de données portant non seulement sur le chômage, l'emploi, les migrations, l'enseignement et les loisirs, mais aussi sur le travail à temps partiel, les heures supplémentaires, le travail par équipes, les heures de travail perdues pour cause de maladie, les absences non justifiées et les conflits du travail. Quelques études sont déjà en cours sur tous ces sujets dans diverses sections du Secrétariat, et il faudrait maintenant examiner s'il est possible d'unifier les travaux statistiques entrepris pour le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales, le Comité de l'Education et le CERI et d'en faire un seul service rationalisé commun pour ces trois organismes. Les travaux devraient évidemment se fonder

sur les statistiques nationales existantes et sur les études des autres organisations internationales. A cette fin, il faudra entre autres essayer d'adapter et d'utiliser le cadre mis au point par les Nations-Unies pour les statistiques socio-démographiques et voir quels sont ses rapports avec les indicateurs sociaux que l'OCDE élabore actuellement. Sur la base des travaux préparatoires effectués en 1974, le Secrétariat présentera pour examen une série de propositions qui pourront être appliquées en 1975 à titre expérimental si les pays membres approuvent ce projet.

(b) Examen des tendances sociales

36. Lorsque les premiers progrès auront été accomplis dans cette voie, on pourra procéder à un examen analytique des tendances sociales, sur la base des examens du Groupe de travail du Comité de l'éducation sur les statistiques et les indicateurs dans l'Enseignement, des statistiques annuelles de la main-d'oeuvre établies par le Département des Affaires Economiques et Statistiques et des examens concernant les migrations et le chômage ; tous ces travaux seraient fondus en un seul rapport semestriel sur les tendances sociales. Le Secrétariat inclura des propositions en ce sens dans celles, déjà mentionnées, qu'il doit présenter au sujet des statistiques.

(c) Examens par pays

37. Il est également proposé que le jour où le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales ainsi que le Comité de l'Education auront achevé les examens par pays de style classique qu'ils se sont engagés à effectuer, on les remplace dans une large mesure par des examens "horizontaux" par thème, qui auraient l'avantage de porter sur plusieurs secteurs à la fois. Ces examens devraient correspondre à des objectifs revêtant un caractère particulier et prioritaire tant du point de vue des pays en cause que dans l'optique des programmes des comités. Il est envisagé de procéder en 1975 aux examens suivants dans trois pays différents : un examen des mesures intégrées de politique sociale, un examen des rapports entre l'enseignement et le marché de l'emploi, et enfin, un examen des politiques en matière de migration.